École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques
26rue de l'Épitaphe
25030 Besançon Cedex
France

Universidade Federal de Uberlândia
Av. João Naves de Ávila, 2121
Campus Santa Mônica – CP 593
38.400-902 - Uberlândia – MG
Brasil

ACCORD

Considérant l'accord-cadre établi entre SUPMICROTECH et l'UFU de réaliser, entre autres, des activités de collaboration académique et scientifique,

Considérant la volonté des établissements de renouveler un partenariat de double diplôme en Génie Mécanique, Génie Mécatronique et en Génie Aéronautique,

Il est décidé d'établir la présente convention entre :

SUPMICROTECH

École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM)
et
Universidade Federal de Uberlândia (UFU)

Faculdade de Engenharia Mecânica – FEMEC (Génie Mécanique, Génie Mécatronique et Génie Aéronautique)

Article 1 – Introduction

Dans le cadre de l'accord-cadre de coopération entre l'UFU et SUPMICROTECH, les deux établissements décident de renouveler leur programme de double diplôme dans le domaine du Génie Mécanique, du Génie Mécatronique et du Génie Aéronautique.

L'objectif de ce programme est d'encourager la mobilité des étudiants entre les deux établissements et permettre la possibilité d'obtenir les diplômes des deux établissements partenaires. Le diplôme d'Université Fédérale d'Uberlândia est décerné sur la base du règlement des études de la filière de Génie Mécanique, de la filière de Génie Mécatronique ou de la filière de Génie Aéronautique. Le diplôme d'ingénieur de SUPMICROTECH est délivré sur la base du règlement de scolarité de SUPMICROTECH. Les étudiants participant au programme de double diplôme demeurent sous la responsabilité de leur établissement d'origine. Ils seront inscrits dans les deux établissements. Les établissements d'accueil ne perçoivent pas de droits de scolarité.

La réussite finale conduit à l'obtention du titre d'Ingénieur Mécanique, du titre d'Ingénieur Mécatronique ou du titre d'Ingénieur Aéronautique de l'Université Fédérale d'Uberlândia et du titre d'Ingénieur SUPMICROTECH de l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, sous réserve d'un séjour d'au moins trois semestres dans l'établissement partenaire et à condition que soient satisfaites les modalités décrites dans l'article 2.

Cet accord est accompagné de directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. Ces directives sont approuvées en accord avec l'établissement partenaire : pour l'UFU, par le Conseil de Graduation, et pour l'ENSMM par le Directeur, après avis du Conseil d'Administration de l'Institution.

Article 2 – Admission au Programme de Double Diplôme

2.1 – Conditions d'admission

Les conditions d'admission au programme de double diplôme sont :

- Bonnes connaissances de la langue française et de la langue portugaise respectivement pour les étudiants brésiliens et français,
- Pour les étudiants brésiliens, à partir du sixième semestre de Génie Mécanique, Génie Mécatronique ou Génie Aéronautique au moment de l'inscription,
- Pour les étudiants français, avoir validé les 2 premières années du cursus de formation ingénieur de SUPMICROTECH au moment de l'inscription.

2.2 – Candidature

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme doivent être déposés avant le 30 avril de chaque année académique.

Les étudiants brésiliens devront envoyer les dossiers à la Coordination du Cursus d'Ingénierie Mécanique, à la Coordination du Cursus d'Ingénierie Mécatronique ou à la Coordination du Cursus d'Ingénierie Aéronautique de l'UFU et les étudiants français au Service des Relations Internationales de SUPMICROTECH.

Le dossier de candidature doit inclure :

- Un CV,
- Une photo d'identité,
- Une lettre de motivation,
- Un relevé des notes obtenues dans leur établissement d'origine,
- Un plan d'études.

2.3 – Admission

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme seront examinés par une commission d'admission composée de représentants de SUPMICROTECH et de l'UFU. Cette commission examinera les capacités de compréhension des candidats en langue française et en langue portugaise en accord avec le pays d'origine, et les prérequis nécessaires pour suivre le programme demandé. La commission d'admission prononce l'admission définitive.

Article 3 – Organisation du programme de double diplôme

Les étudiants brésiliens devront suivre, pour l'obtention du double diplôme, la deuxième année, le semestre d'option en mécanique ou mécatronique de la dernière année de la formation Ingénieur SUPMICROTECH, et réaliser le projet de fin d'études.

Les étudiants français devront suivre, pour l'obtention du double diplôme en Génie Mécanique, Mécatronique ou Aéronautique, les trois derniers semestres d'études à l'UFU après la réalisation du semestre de stage de 2ème année au Brésil sous le contrôle de l'UFU et de SUPMICROTECH. Les étudiants des deux pays devront, pour terminer leur scolarité de double diplôme, réaliser un semestre supplémentaire dans leur établissement d'origine, une option de troisième année à SUPMICROTECH pour les étudiants français, et des cours complémentaires à l'UFU pour les étudiants brésiliens.

3.1 – Plan d'études

Le déroulement des études est fixé dans un plan détaillé conformément aux directives pour la réalisation du programme de double diplôme.

3.2 - Validation des acquis

Dans la mesure où les études effectuées sont globalement équivalentes ou complémentaires tant sur le plan du contenu qu'en termes de charge horaire et/ou crédits, elles sont mutuellement reconnues.

3.3 – Titres et diplômes

Après la réussite finale au programme de double diplôme, l'Université Fédérale d'Uberlândia décerne le titre académique d'Ingénieur Mécanique, d'Ingénieur Mécatronique ou d'Ingénieur Aéronautique et SUPMICROTECH le titre académique d'Ingénieur SUPMICROTECH.

3.4 – Dérogation, exclusion du cursus

Si l'étudiant n'est pas admis aux examens prévus, un jury franco-brésilien composé des responsables de programme des deux établissements partenaires, examinera la suite à donner, à savoir : soit la réalisation d'un semestre supplémentaire pour se mettre en conformité, soit l'exclusion du cursus commun. Dans ce cas, l'établissement d'acccueil délivrera une attestation sur les études suivies et examens passés qui seront reconnus par l'établissement d'origine conformément aux directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. L'étudiant sera réintegré dans son établissement d'origine où il reprendra les études entreprises à l'origine.

Article 4 – Financement et logement

Chaque institution partenaire facilitera l'aide à la recherche de financements et de logement des étudiants pendant la période du séjour dans l'établissement partenaire. Aucune des institutions partenaires n'a l'obligation de financer le séjour des étudiants en double diplôme.

Article 5 : Assurance

Tout étudiant accueilli devra fournir la preuve (copie certifiée conforme) d'une assurance pour couvrir les dépenses médicales, la responsabilité civile, les risques d'accidents de travail, ainsi que le rapatriement sanitaire. Un contrat d'assurance pourra toujours être proposé dès l'arrivée en France.

Article 6 – Durée du contrat

Cet accord est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. Il pourra être modifié d'un commun accord et selon les intérêts mutuels des contractants.

Article 7 - Résiliation

La présente Convention pourra être résiliée, amicalement, d'un commun accord entre les parties, ou par la partie intéressée, dans le cas du non-respect de l'un de ses articles ou conditions. L'autre partie devra être avisée, par écrit, au moins six mois à l'avance. Cette résiliation ne pourra porter préjudice aux étudiants en cours d'études, stages et recherches, qui seront assurés de mener à bien leurs projets.

Article 8 – Clauses finales

Les accords qui existent déjà entre SUPMICROTECH et l'UFU ne sont pas affectés par la présente convention.

Le présent accord est établi en quatre copies identiques (deux en français et deux en portugais).
Les textes sont authentiques et représentent un engagement.

Le présent accord entrera en vigueur après signature des autorités des deux établissements.

SUPMICROTECH

Le Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

Professeur Pascal VAIRAC

Prof. Dr. Pascal VAIRAC

Directeur de SUPMICROTECH

ENSMM BESANÇON
Membre de U.B.F.C.

Prof. Dr. Gawtum NAMAH

Directeur des Relations Internationales de SUPMICROTECH

Besançon, le 13 Mai 2025

Universidade Federal de Uberlândia

ASSINADO DIGITALMENTE
CARLOS HENRIQUE DE CARVALHO
A conformidade com a assinatura pode ser verificada em: http://serpro.gov.br/assinadordigital

SERPRO

Prof. Dr. Carlos Henrique de Carvalho

Recteur de l'UFU

gov.br
Documento assinado digitalmente
VALESKA VIRGINIA SOARES SOUZA
Data: 27/05/2025 14:13:19-0300
Verifique em https://validar.iti.gov.br

Prof. Dr. Valeska Virginia Soares Souza

Directeur des Relations Internationales de l'UFU

Uberlândia, le